Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: 24

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 24. Lausanne, le 15 Décembre 1866. XIe Année.

SOMMAIRE. — Le colonel Ziegler et les affaires militaires suisses. (*Fin.*) **— Nouvelles et chronique.**

SUPPLÉMENT. — REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Rapports au Conseil fédéral de la commission chargée de l'examen des fusils qui se chargent par la culasse, sur les essais du 6 au 11 août, et sur les essais du 3 au 15 septembre et du 1er au 2 octobre.

LE COLONEL ZIEGLER ET LES AFFAIRES MILITAIRES SUISSES.

III.

Le second grief de M. le colonel Ziegler est que le Conseil fédéral et son département militaire manquent d'un jugement indépendant, ce qu'ils doivent à la mauvaise organisation de ce département. Celui-ci devrait être entre les mains d'un militaire, ou du moins avoir à sa tête un militaire, comme chef de l'état-major de l'armée en temps de paix, lequel serait le conseiller naturel du chef du département. Le chef d'état-major aurait sous ses ordres directs l'instructeur-chef d'infanterie, les chefs d'armes, ainsi que le personnel de bureau et les adjudants nécessaires. C'est parce qu'on n'a pas cette organisation-là que tout va de travers, suivant l'honorable colonel zuricois.

Nous sommes loin de penser qu'il n'y ait qu'une manière d'organiser une administration militaire, et que le mode actuel soit sûrement le meilleur et sans défaut. Nous sommes prêt à reconnaître que l'application mesurée des vues de M. le colonel Ziegler réaliserait quelque progrès, et qu'en particulier un bon employé supérieur de plus et stable dans un département aussi chargé pourrait n'y être pas superflu. Mais nous ne croyons pas que cela parerait aux prétendus maux dénoncés; et du moment que le Département ne demande pas ce renfort, nous ne voyons pas la nécessité de nous en plaindre.